

-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2014

Etaient présents : 29

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Michèle LIEVREMONT, Frédéric GOULIER, Christine RICHARD, Robert PETIOT, Annie LOCATELLI, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Brigitte KETTERER, Christian PROTET, Frédéric TISSOT, Dominique MARECHAL, Patricia RABELKA M'BENGUE, Françoise CAMILLERI, Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY, Valérie ZIPPO, Stéphane APPEL, Christophe ORRY, Mélanie COUSIN, Aurélia BUONOCORE, Adrien HUGUET, Frédérique CHARTON, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Ludivine DEMACON

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Frédérique CHARTON a été élue secrétaire.

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2014

Aucune observation.

2°) Communication et compte-rendu de la délégation donnée au Maire

Emprunt : conclusion d'un avenant avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, afin de prendre en compte les nouvelles obligations fixées par la BCE, sur le contrat lena Préfi signé le 1.1.2011 de 136 000 €.

Les clauses modifiées portent sur le délai de préavis des remboursements anticipés temporaires et sur la clause de cession.

- FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE :

3°) Mise en place d'une délégation au sein des domaines « Solidarités, Familles »

Le Conseil Municipal DECIDE (26 voix POUR, 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Ludivine DEMACON) de nommer Mme Patricia RABELKA M'BENGUE en tant que conseiller délégué dans le domaine de la jeunesse auprès de l'adjointe Mme Christine RICHARD.

4°) Décisions modificatives de septembre 2014

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité la Décision Modificative n°2 du budget général et n°1 du budget annexe location de salle, comme suit :

BUDGET GENERAL

- Dépenses fonctionnement = + 30 861.00 €
- Recettes fonctionnement = + 52 057.96 €
- Dépenses investissement = - 490 278.59 €
- Recettes investissement = - 490 278.59 €

Il est précisé que les dépenses d'investissement retirées ci-dessus concernent la réalisation du terrain synthétique et du pas de tir à l'arc pour lesquels les dépenses s'avèrent moins élevées ainsi que l'ajournement à 2015 de l'opération de rénovation du Mille Club, l'année 2014 devant permettre d'engager les études.

BUDGET LOCATIONS DE SALLES

- Dépenses investissement = 1256 €
- Recettes investissement = 1256 €

5°) Travaux en régie effectués par les services municipaux en 2014

Le conseil municipal PREND acte des travaux réalisés en régie au sein des locaux de la police municipale, à la crèche et au sein du groupe scolaire la Fleuriée, pour un montant de 20 172.96 euros.

6°) Fixation des tarifs pour la location des garages rue de Dijon

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de fixer le loyer mensuel d'un garage à 55 euros pour permettre de les louer à des particuliers.

7°) Protocole entre l'Etat, la gendarmerie et la commune pour la mise en œuvre de la « participation citoyenne »

Le conseil municipal MANDATE (26 voix POUR, 3 CONTRE : Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT, Ludvine DEMACON, 0 ABSTENTION) Monsieur le Maire pour signer le protocole avec l'Etat et la gendarmerie sur la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne, dans le cadre de la lutte contre les phénomènes de délinquance.

- **TRAVAUX, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

8°) Acquisition du terrain et de l'entrepôt Petit-Demange chemin des Varennes

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'acquérir le terrain et l'entrepôt chemin des Varennes, sous condition suspensive de dépollution.

9°) Déclassement des chemins ruraux de l'écoparc Dijon Bourgogne suite aux conclusions du commissaire enquêteur, en vue de leur cession

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité le déclassement des chemins ruraux n°21 du Bois de Pierre et de la Pièce au Poirier, en vue de leur cession à la SPLAAD.

10°) Transfert de domanialité des voies et ouvrages d'art départementaux dans la voirie communale et classement d'intérêt communautaire - Ecoparc Dijon Bourgogne

Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité Monsieur le Maire pour signer la convention tripartite avec le Conseil Général et le Grand Dijon pour faciliter à terme l'accès à l'Ecoparc Dijon Bourgogne.

11°) Convention de rétrocession de la voie, des espaces verts et réseaux divers – Permis d'aménager Bois Guillaume

Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité Monsieur le Maire pour signer la convention de rétrocession avec la société RESIDECO, afin que cette dernière rétrocède à titre gracieux certains équipements, après réception définitive des travaux d'aménagement dans la zone d'activités de Bois Guillaume.

12°) Rapport d'activité 2013 de la communauté de l'agglomération dijonnaise

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le conseil municipal PREND acte** du rapport d'activités 2013 de la communauté de l'agglomération dijonnaise. Il est précisé que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

13°) Rapport d'activité 2013 de la communauté de l'agglomération dijonnaise sur l'eau

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Le conseil municipal PREND acte** du rapport d'activités 2013 de la communauté de l'agglomération dijonnaise sur l'eau. Il est précisé que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

14°) Rapport d'activité 2013 de la communauté de l'agglomération dijonnaise sur les déchets

Ce rapport est établi conformément au décret n 2000-404 du 11 mai 2000. **Le conseil municipal PREND acte** du rapport d'activités 2013 de la communauté de l'agglomération dijonnaise sur les déchets. Il est précisé que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

15°) Rapport d'activité 2013 du syndicat d'électrification de Plombières les Dijon

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le conseil municipal PREND acte** du rapport d'activités 2013 du syndicat d'électrification de Plombières les Dijon. Il est précisé que ce rapport est à la disposition du public en mairie.

- SOLIDARITES, FAMILLES, VIE SCOLAIRE

16°) Convention avec la C.A.F pour le financement des Nouvelles Activités Péri-éducatives

Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité Monsieur le Maire pour signer la convention avec la C.A.F pour sa participation au financement des nouvelles activités péri-éducatives mise en place à la rentrée scolaire 2014.

Mme Locatelli informe du bilan des 4 premières semaines de fonctionnement des nouvelles activités péri-éducatives : 50 à 55 % des élèves fréquentent ce nouveau service, sur 3 créneaux de 1 heure pour les maternelles et 2 créneaux de 1h30 pour les élémentaires, chaque vendredi après-midi. Un nouveau planning est en cours d'élaboration pour la période entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël.

17°) Renouvellement de la convention avec la Direction Départementale de la Cohésion sociale pour l'accueil des jeunes à l'espace jeunes

Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité Monsieur le Maire pour signer la convention avec la direction départementale de la cohésion sociale, portant sur les modalités d'organisation de l'accueil de jeunes au sein de l'espace jeunes.

18°) Renouvellement de la convention avec le Conseil Général relatif à son soutien financier pour le fonctionnement des structures d'accueil de jeunes enfants

Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Conseil Général pour permettre le versement d'une subvention à la ville pour les structures petite enfance qui accueillent des enfants dont les parents bénéficient de minima sociaux ainsi que d'enfants porteurs de handicaps.

- SPORTS

19°) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation du pas de tir à l'arc

Le conseil municipal AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à présenter un plan de financement pour la réalisation du pas de tir à l'arc, afin que le Conseil Général puisse verser à la commune une subvention dans le cadre du contrat Ambitions Côte d'Or d'un montant de 18 361 euros.

20°) Renouvellement de la convention avec les foyers Chantournelle et Vesvrotte de l'Acodège pour la mise à disposition du complexe sportif de Louzole

Le conseil municipal MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer le renouvellement des conventions d'utilisation du complexe sportif de Louzole par les foyers Chantournelle et Vesvrotte de l'Acodège pour l'année scolaire 2014/2015.

- PERSONNEL

21°) Modification du tableau des emplois agents titulaires et du régime indemnitaire

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de :

- créer un poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure à temps complet, et le régime indemnitaire correspondant ;
- étendre l'application des IHTS aux agents de catégorie B des filières médico-sociales, uniquement pour les responsables de la crèche et de la halte-garderie, ainsi qu'à la filière de la police municipale.

22°) Modification du tableau des emplois agents non titulaires

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de créer un emploi contractuel afin de faire face au remplacement d'un agent titulaire actuellement en détachement sur un poste de la fonction publique d'état.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

M. Petiot remercie les conseillers municipaux qui ont contribué à la réussite de la 11^{ème} édition des foulées épleumiennes.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19H45.